

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE MONAVENIR

## PLAN PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ



**2018**

## Table des matières

INTRODUCTION.....	2
DÉCLARATION D'ENGAGEMENT .....	3
BUT.....	4
OBJECTIFS.....	4
COMITÉ DIRECTEUR DU PLAN D'ACCESSIBILITÉ.....	5
MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR.....	5
PRÉVENTION DES NOUVEAUX OBSTACLES .....	6
OBSTACLES.....	7
RÉCENTES INITIATIVES CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES OBSTACLES 2013-2018 .....	8
SERVICE À LA CLIENTÈLE .....	8
INFORMATION ET COMMUNICATIONS.....	8
EMPLOI.....	8
TRANSPORT.....	8
INITIATIVES FUTURES CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES OBSTACLES .....	9
SERVICE À LA CLIENTÈLE .....	9
INFORMATION ET COMMUNICATIONS.....	9
EMPLOI.....	9
TRANSPORT SCOLAIRE .....	10
COMMUNICATION DU PLAN.....	11
ANNEXE 1 : PRINCIPES D'ACCESSIBILITÉ DU CSCMA.....	12
ANNEXE 2 : DÉFINITIONS .....	13
ANNEXE 3 : APERÇU DES RÉSULTATS – MILIEUX BÂTIS (INSTALLATIONS) – 2018.....	14
ANNEXE 4 : PROCESSUS POUR RENDRE DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES, DES FORMATIONS ET LE BULLETIN D'ÉLÈVE EN FORMAT ACCESSIBLE .....	15

## INTRODUCTION

En 2005, le gouvernement de l'Ontario adoptait la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (la « LAPHO »), en se donnant comme mission de rendre l'Ontario accessible d'ici 2025. Aux termes du Règlement de l'Ontario 191/11 (Normes d'accessibilité intégrées) (le « Règlement »), adopté en vertu de la LAPHO, le Conseil scolaire catholique MonAvenir (CSCMA) doit établir, mettre en œuvre, gérer et documenter un plan d'accessibilité pluriannuel qui énoncera sa stratégie visant à prévenir et éliminer les obstacles pour les personnes handicapées et à faire respecter les exigences prévues au Règlement.

La LAPHO prescrit certaines exigences s'appliquant au CSCMA. Elles sont définies selon les normes et secteurs suivants en matière d'accessibilité :

- Service à la clientèle;
- Information et communications;
- Embauche;
- Transport;
- Milieux bâtis.

Le présent plan pluriannuel énonce la stratégie du CSCMA pour prévenir et éliminer les obstacles pour les personnes handicapées, afin de respecter les exigences actuelles et à venir de la LAPHO et d'honorer son engagement, énoncé dans sa politique en matière d'accessibilité.

## DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir (CSCMA) a adopté, le 24 avril 2013, la politique « Normes d'accessibilité » ADM.28.

### Énoncé :

« Le Conseil scolaire catholique MonAvenir (CSCMA) s'engage, dans la mesure du possible, à fournir des services, des produits et des installations accessibles à son personnel et au public qu'il dessert, et qui respectent la dignité et l'indépendance des personnes vivant avec un handicap.

Le CSCMA s'engage en outre à offrir aux personnes vivant avec un handicap un accès semblable aux services et édifices qu'il rend accessibles à l'ensemble de la population, et ce, en conformité avec le Règlement de l'Ontario 429/7, Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle, pris en application de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO).

La Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) a pour objectifs de concevoir, mettre en oeuvre et faire appliquer les normes d'accessibilité s'appliquant aux biens, services, installations, emploi, logement et bâtiments. Le 1er janvier 2025 est la date butoir à laquelle ces objectifs doivent être atteints. »

---

### Le CSCMA s'engage à :

- Mieux répondre aux besoins des personnes ayant un handicap;
- Intégrer les principes de l'accessibilité au niveau des services, des politiques, des directives administratives, des procédures et des pratiques;
- Permettre l'accès aux bâtiments et installations du CSCMA pour un plus grand nombre de personnes;
- Former le personnel du CSCMA à mieux répondre aux besoins des employés, des élèves, des parents et membres de la communauté ayant un handicap.

## BUT

Ce plan décrit les mesures que le CSCMA prendra au cours des prochaines années pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles à l'égard des personnes ayant un handicap utilisant ses installations et ses services.

## OBJECTIFS

Les objectifs spécifiques de ce plan pluriannuel sont :

- 1) Décrire le processus par lequel le CSCMA déterminera, éliminera et préviendra les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
- 2) Énumérer la liste des politiques, des programmes, des méthodes et des services afin que le CSCMA puisse déterminer les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
- 3) Décrire les mesures que le CSCMA prendra au cours des prochaines années pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
- 4) Sensibiliser les employés et la collectivité pour favoriser l'accès aux personnes ayant un handicap.

## COMITÉ DIRECTEUR DU PLAN D'ACCESSIBILITÉ

Le CSCMA a mis en place un comité formé de représentants de tous les secteurs impliqués dans la mise en œuvre de mesures permettant l'accessibilité des personnes ayant un handicap.

Le CSCMA s'engage à :

- À maintenir de façon permanente le Comité directeur le plan d'accessibilité;
- Déterminer et établir, en collaboration avec le Comité directeur, des stratégies visant à éliminer et à prévenir les obstacles.

## MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

<b>Membres</b>	<b>Service</b>	<b>Coordonnées</b>
Vincent Nguyen Van Mai	Chef administratif des Services des ressources humaines, de la paie et de l'informatique	<a href="mailto:vnguyenvanmai@cscmonavenir.ca">vnguyenvanmai@cscmonavenir.ca</a> 416-397-6564 Poste 73350
Mikale Joly	Directrice exécutive du Service des relations corporatives	<a href="mailto:mjoly@cscmonavenir.ca">mjoly@cscmonavenir.ca</a> 416-397-6564 Poste 73130
Gabriel Bérard	Directeur adjoint des Services administratifs - RH	<a href="mailto:gberard@cscmonavenir.ca">gberard@cscmonavenir.ca</a> 416-397-6564 Poste 73475
Réal Pilon	Directeur du Service des ressources informatiques	<a href="mailto:rpilon@cscmonavenir.ca">rpilon@cscmonavenir.ca</a> 416-397-6564 Poste 73710
Mario Nantel	Directeur du Service de la paie et du transport	<a href="mailto:mnantel@cscmonavenir.ca">mnantel@cscmonavenir.ca</a> 416-397-6564 Poste 73210
Albert Azouz	Directeur du Service des ressources matérielles	<a href="mailto:aaazouz@cscmonavenir.ca">aaazouz@cscmonavenir.ca</a> 416-397-6564 Poste 73600
Annic Mongrain Rush	Directrice des Services à l'élève	<a href="mailto:amongrain.rush@cscmonavenir.ca">amongrain.rush@cscmonavenir.ca</a> 416-397-6564 Poste 71228

## PRÉVENTION DES NOUVEAUX OBSTACLES

Les personnes ayant un handicap représentent une partie importante et grandissante de la population. Selon Statistique Canada, tel que décrit dans la publication « Un profil de l'incapacité au Canada en 2006 », près de 1 853 580 Ontariens et Ontariennes ont un handicap, ce qui correspond à environ 15.5% de la population. Il est estimé qu'en 2020, environ 20 % de la population aura un handicap.

Le CSCMA reconnaît que le fait d'améliorer la capacité des personnes ayant un handicap à vivre de manière autonome et à contribuer à la collectivité aura des effets positifs sur la prospérité future de l'Ontario, et rehaussera la qualité de vie des personnes ayant un handicap et de leurs communautés.

Le CSCMA est chargé de rendre l'éducation et ses installations scolaires accessibles aux personnes handicapées d'ici 2025. L'accessibilité universelle contribue non seulement à la vie communautaire des écoles, mais elle permet de procurer l'égalité des chances et l'accès à tous les employés, la clientèle, et la communauté.

Le CSCMA attache beaucoup d'importance à créer un environnement accessible à tous, quels que soient l'âge et la capacité.

## OBSTACLES

### Définition d'un obstacle :

*Un obstacle est défini par la LAPHO 2005 comme étant toute chose qui empêche une personne ayant un handicap de participer pleinement à toutes les facettes de la société en raison de son handicap. Les obstacles peuvent comprendre, par ailleurs, un obstacle physique ou architectural, un obstacle au niveau de l'information ou des communications, un obstacle comportemental ou un obstacle technologique.*

### Voici quelques exemples d'obstacles :

<b>Obstacle physique :</b>	Un escalier à l'entrée d'une école.
<b>Obstacle architectural :</b>	L'absence d'ascenseur dans un bâtiment de plus d'un étage.
<b>Obstacle au niveau de l'information et de la communication :</b>	Une publication qui n'est pas disponible en gros caractères d'imprimerie.
<b>Obstacle technologique :</b>	Des feux de circulation qui changent trop rapidement et qui ne permettent pas à une personne ayant un handicap de traverser la rue à temps.
<b>Obstacle comportemental :</b>	Intimidation et isolement social d'une personne ayant un handicap.
<b>Obstacle créé par des politiques ou des pratiques :</b>	Ne pas permettre d'accommodements lors du processus d'embauche.

## RÉCENTES INITIATIVES CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES OBSTACLES 2013-2018

Au cours des dernières années, le CSCMA a mis en place certaines initiatives visant à déterminer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap. Vous trouverez ci-dessous un résumé des différentes initiatives.

### SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le CSCMA forme tous les membres de son personnel sur les fondements de la Loi sur l'accessibilité afin qu'ils se familiarisent avec la LAPHO. Les employés suivent les formations suivantes : « Pour les éducateurs et éducatrices - Accessibilité des services pour les personnes souffrant d'un handicap » et « Service à la clientèle - Accessibilité des services pour les personnes souffrant d'un handicap », selon leurs rôles, offertes sur le site de formation en ligne du CSCMA (PACFOSS).

Le CSCMA a élaboré un formulaire de plainte ou de commentaire à l'intention du grand public qui est encouragé à faire part de tout commentaire ce qui orientera le CSCMA sur les stratégies à mettre en place pour améliorer les services offerts.

### INFORMATION ET COMMUNICATIONS

Le Service des relations corporatives (SRC), qui est responsable des communications et des relations avec les médias, a intégré des messages dans ses communications afin d'informer le public et les employés sur la disponibilité de documents adaptés selon la demande.

### EMPLOI

Le Service des ressources humaines (SRH) du CSCMA a mis en place des processus au niveau de ses services afin d'offrir les accommodements nécessaires en fonction des besoins de personnes ayant un handicap.

### TRANSPORT

Le CSCMA, par l'entremise de divers consortiums de transport, fournit des services de transport accessibles aux élèves. De plus, le plan de soutien personnalisé a été mis en place et la programmation du site BP Web (GeoQuery) est conforme.

Des plans adaptés aux besoins des élèves ayant un handicap sont mis en place suite à une consultation avec les parents.

## INITIATIVES CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES OBSTACLES

### SERVICE À LA CLIENTÈLE

- Revoir, en temps opportun, ses politiques et directives administratives conformément aux lignes directrices de la LAPHO.
- Veiller à ce que l'ensemble du personnel soit en mesure de communiquer et d'interagir avec toute personne ayant un handicap, en fonction de ses besoins.
- Veiller à ce que tout nouveau membre du personnel suive la formation sur le service à la clientèle afin d'être mieux outillé pour offrir un service adapté aux besoins des personnes ayant un handicap.

### INFORMATION ET COMMUNICATIONS

- Prévenir les obstacles dans la communication d'information à l'intention du public pour les personnes ayant un handicap.
- Veiller à ce que tout le personnel soit informé des nouvelles directives et meilleures pratiques.
- Tenir le personnel informé des obstacles possibles et modifier les outils de communication afin de répondre aux besoins des personnes ayant un handicap.
- Recevoir et étudier les plaintes et les commentaires de la part du grand public et du personnel du CSCMA afin de prendre les mesures appropriées.
- Continuer d'offrir aux personnes ayant un handicap des services de communication adaptés à leurs besoins.
- Veiller à répondre aux besoins des personnes ayant un handicap en ce qui a trait aux ressources didactiques ou de formation ainsi que les dossiers scolaires.
- Voir à ce que le développement de nouvelles plateformes destinées aux sites Internet, aux applications mobiles, aux médias s'adressant au public et à l'infrastructure de ses technologies de l'information soit conforme aux Normes d'accessibilité intégrées (191/11).
- Développer ses nouvelles applications intranet suivant la norme du nouveau Programme de conception Web du gouvernement de l'Ontario (W3C WCAG, version 2.0).
- Faire connaître aux employés du CSCMA les exigences relatives à la conformité aux Normes pour l'information et les communications prévues au Règlement. Fournir, sur demande, à compter de janvier 2015, un format accessible ou prêt à être converti des ressources imprimées dans les bibliothèques scolaires.
- Fournir, sur demande, à compter de janvier 2020, un format accessible ou prêt à être converti des ressources numériques ou multimédias dans les bibliothèques scolaires.

### EMPLOI

- Informer les candidats retenus pour participer à l'étape d'évaluation et de sélection par le CSCMA que des mesures d'adaptation soient disponibles sur demande en ce qui a trait aux documents ou aux processus d'évaluation et de sélection.
- Consulter les candidats ou employés qui auront fait la demande d'une mesure d'adaptation en raison de leur handicap afin que des dispositions adéquates soient prises et qu'elles répondent bien à leurs besoins.
- Informer les employés, nouveaux et anciens, au sujet des directives administratives du CSCMA visant le soutien des employés handicapés, notamment en ce qui concerne les mesures d'adaptation répondant aux besoins particuliers de ces derniers.

- Tenir compte des besoins d'accessibilité de ses employés ayant un handicap et de leurs plans d'adaptation individualisés :
  - Dans l'application de son processus de gestion du rendement;
  - Dans le cadre des possibilités d'avancement et de perfectionnement professionnels;
  - Lorsqu'elle procédera à la réaffectation de ces employés.

#### TRANSPORT SCOLAIRE

- Assurer que les consortiums de transport avec qui le CSCMA fait affaire suivent et respectent la LAPHO et offrent des plans individualisés adaptés aux élèves ayant un handicap.

## COMMUNICATION DU PLAN

Le plan d'accessibilité du CSCMA est disponible en format papier dans chacune de nos écoles, de nos sièges sociaux et est affiché sur le site Internet à l'adresse suivante :

Conseil scolaire de district catholique Centre-sud 110, Drewry Avenue

Toronto, (Ontario) M2M 1C8

416-397-6564

[www.cscmonavnir.ca](http://www.cscmonavnir.ca)

### **Personnes-ressources:**

Gabriel Bérard, directeur adjoint des Services administratifs - RH

Mikale Joly, directrice exécutive des relations corporatives

## ANNEXE 1 : PRINCIPES D'ACCESSIBILITÉ DU CSCMA

### **Principes d'accessibilité du CSCMA**

Un plan n'a de valeur que s'il est bien fondé – dans le cas présent, il repose sur un ensemble de principes d'accessibilité que suivront tous les ministères de la CSCMA. Le personnel fait des efforts raisonnables pour que les politiques, les programmes et les services, y compris les procédures et pratiques établies pour fournir des services accessibles aux personnes handicapées, reposent sur ces principes.

#### Dignité

Ce principe consiste à respecter la dignité des personnes handicapées en traitant ces dernières comme des clients qui sont aussi importants que tout autre et qui méritent tout autant un service de qualité supérieure et en temps utile. Les personnes handicapées ne sont pas traitées après coup, ou forcées d'accepter des services de moindre qualité ou commodité. La prestation de service et la livraison de biens doivent tenir compte de l'aisance avec laquelle les personnes handicapées peuvent les obtenir et les utiliser.

#### Autonomie

Dans certains cas, l'autonomie signifie être affranchi de la surveillance ou de l'influence d'autrui, autrement dit avoir la liberté de faire ses propres choix. Dans d'autres cas, elle peut signifier la liberté de faire les choses à sa façon. On ne devrait pas, par exemple, empêcher des gens de participer à un programme ou à un service parce qu'ils se déplacent ou parlent plus lentement. Les membres du personnel ne devraient pas les presser ni se charger d'une tâche pour eux s'ils préfèrent la faire eux-mêmes à leur façon.

#### Intégration

La livraison de biens et la prestation de services doivent être intégrées de sorte que les personnes handicapées peuvent tirer pleinement profit des mêmes services, au même endroit et de la même façon que les autres clients. L'intégration signifie que les politiques, pratiques et procédures sont conçues pour être accessibles à tout le monde, y compris aux personnes handicapées

#### Égalité des chances.

L'égalité des chances signifie que les personnes handicapées ont la même possibilité que les autres de tirer profit de la façon dont vous fournissez des biens ou des services. Elles ne devraient pas avoir à faire plus d'efforts pour accéder au service ou l'obtenir. Elles ne devraient pas non plus avoir à accepter un service de moindre qualité ou qui présente plus d'inconvénients que celui que reçoivent les autres.

## ANNEXE 2 : DÉFINITIONS

### Accessibilité :

Un terme général utilisé pour décrire le degré d'aisance avec lequel une personne handicapée peut se servir ou jouir de quelque chose (appareil, service, environnement). Le terme implique que la planification, la conception ou les mesures prises relativement à cette chose cherchent délibérément à éliminer tout obstacle pour les personnes handicapées et, par extension, à rendre son utilisation facile pour la population générale.

### Accessible :

Ce qui peut être facilement atteint ou obtenu; une installation dans laquelle on peut aisément entrer; ce qui ne présente aucun obstacle pour les personnes handicapées.

### Appareils et accessoires fonctionnels :

Matériel qui aide les gens à exécuter une tâche donnée; habituellement des appareils que les gens emportent avec eux, par exemple marchette, scooter, fauteuil roulant ou bouteille d'oxygène personnelle.

### Communications :

Interaction entre deux ou plusieurs personnes ou entités lors de la transmission, de l'envoi ou de la réception de renseignements.

### Diversité :

Se rapporte à la présence d'un vaste éventail de qualités et d'attributs humains dans un groupe ou une organisation. Les dimensions de la diversité comprennent, entre autres, l'âge, le sexe, la race, l'ethnicité, la capacité physique et intellectuelle, la religion, l'orientation sexuelle, les antécédents scolaires et l'expertise.

### Formats accessibles :

Peuvent comprendre, entre autres, les gros caractères, les enregistrements audio et électroniques, le braille et d'autres supports utilisables par les personnes handicapées.

### Handicap :

Interaction entre l'environnement social, culturel ou physique et la déficience d'une personne, qui crée des obstacles. Le handicap peut être apparent, caché, hérité, auto-infligé ou acquis, perçu ou présumé.

# ANNEXE 3 : APERÇU DES RÉSULTATS – MILIEUX BÂTIS (INSTALLATIONS) – 2018

ÉCOLES PRIMAIRES	Accessibilité mobilité										Accessibilité Vision	Accessibilité Ouïe
	Stationnement 2,4m de largeur	Entrée principale à 0,85 m de largeur et appareil automatique et une enseigne	chemin pour entrée principale 0,91m	Ascenseur (porte à 0,9 m de largeur et hauteur du téléphone)	Accès aux différents palliers (rampes ou ascenseur)	Accès aux classes (0,85 m de large)	Système d'alarme accessible (lumière et son)	Plan d'incendie inclut un protocole pour sortir les personnes handicapées	Salle de toilette commune (1,5 m X 1,5 m)	Salle de toilette désignée (il y a des barres, porte automatique, lavabo à 0,75 m de hauteur)		
Ange-Gabriel	Oui	Oui	Oui	Oui porte/pas télé.	Oui et estrade	Oui	son seulement	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Cardinal-Léger	Oui	Oui	Oui	n/a	n/a	Oui	non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Corpus-Christi	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
East Gwillimbury	Oui		Oui	Oui	n/a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Sacré-Coeur Toronto	Oui	Oui	Oui	Oui porte/pas télé	Oui/pas au gradin	Oui	son seulement	Oui	Oui	Oui	Oui Braille-Non planç.	Non
Sacré-Coeur Georgetown	Oui	Oui	Oui	Non-un étage	Oui-Estrade	Oui	son seulement	Oui	Oui	Non	Non	Non
Sacré-Coeur Welland	Oui		Oui	Oui	n/a	Oui	son seulement	Oui	Oui	Non	Non	Non
du Bon-Berger	Oui	Oui	Oui	lift escalier/pas télé	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non
Notre-Dame-de-Grâce	Oui	Oui	Oui	Oui porte/pas télé	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui Braille-Non planç.	Oui
Frère-André	Oui		Non	n/a	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui (audible)
Georges-Étienne-Cartier	Oui	Oui	Oui	Oui/pas téléphone	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Braille à venir cet été	Non
Immaculée-Conception	Oui		Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui (audible)
Jean-Paul II	Oui	Oui	Oui	non-1 étage	Oui-Estrade	Quelques class	Oui	Oui	Oui	Oui-pas automatique	Non	Non
Le-Petit-Prince	Oui			Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Marguerite-Bourgeois Borden	Oui		Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Mère-Élisabeth-Bruyère	Oui		Oui		Plateform	Oui	son seulement	Oui	Oui file	Oui	Non	Non
Monseigneur-de-Laval	Oui		Oui		Oui		Non	Oui	Yes	yes	Non	Oui
Monseigneur-Jamot	Oui	Oui	Oui	n/a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Notre-Dame	Oui		Non		Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Notre-Dame-de-la-Huronie	Oui	Oui			Oui-Estrade	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	??
Notre-Dame-de-la-Jeunesse - Ajax	Oui	non-porte 33"	Oui	non-1 étage	Oui-Estrade	non	non	Oui	non-1.4m	Oui-pas automatique	non	Non
Notre-Dame-de-la-Jeunesse - Niagara Falls	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	son seulement	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
René-Lamoureux	Oui	Oui	Oui	Oui porte/pas télé	Oui	Oui	son seulement	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Saint-Antoine	Oui		Non		n/a estrade non	Oui	son seulement	Oui	Non	Non	Non	Oui
Saint-François d'Assise	Oui		Oui		Estrade	Oui	son seulement	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Saint-Jean	Oui		Oui		Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Saint-Jean-Baptiste	Oui	Non	Oui	Non-un étage	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
Saint-Jean-de-Lalande	Oui	Oui	Oui	non	Non	Oui	non	Oui	Non	Oui	Non	Non
Saint-Joseph	Oui		Oui		n/a	Oui	son seulement	Oui	Non	Non	Non	Non
Saint-Louis	Oui		Oui		n/a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Saint-Michel	Oui	Oui	Oui	Oui-pas téléphone	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui- Braille	Oui
Saint-Nicolas	Oui		Oui		n/a	Oui	son seulement	Oui	Oui	Oui	Non	Strobe
Saint-Noël-Chabanel - Toronto	Oui	Oui	Oui	Oui porte/pas télé	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui Braille-Non planç.	Oui
Saint-Noël-Chabanel - Cambridge	Oui	Oui	Oui	n/a	n/a	Oui	son seulement	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Saint-Philippe	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	son	Oui	Oui	Non	Non	Non
Saint-René-Goupil	Oui	Oui	Oui	n/a	n/a	Oui	son	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Sainte-Croix	Oui		Oui		n/a	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Sainte-Jeanne d'Arc	Oui	Oui	Non	Non-un étage	Non	Oui	son seulement	Oui	Oui	Non	Non	Non
Sainte-Madeleine	Oui	non	Non	Oui	Oui	quelques class	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Sainte-Marguerite-Bourgeois - Brantford	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	son	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Sainte-Marguerite-Bourgeois - St. Catharines	Oui		Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui (audible)
Sainte-Marguerite-Bourgeois - Markham	Oui		Oui	n/a	n/a	O,82 -0,85	Oui	Oui	Oui	Non	Non	
Sainte-Marguerite-d'Youville - Toronto	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	son seulement	Oui	Oui	Non	Non	Non
Sainte-Marie - Oakville	Oui		Oui		n/a	Oui	son seulement	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Sainte-Marie - Simcoe	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	son	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Samuel-de-Champlain	Oui		Non		n/a	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui (audible)
Brampton-Ouest - Caledon	Oui	Oui	Oui	Oui porte/pas télé	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui Braille-Non planç.	Oui
ÉCOLES SECONDAIRES												
Académie catholique Mère-Teresa												
Jean-Vanier	Oui		Oui		Oui	Oui	son seulement	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Monseigneur-de-Charbonnel	Oui	Oui	Oui	Oui-pas téléphone	Oui	Oui	non	Oui	Oui	Oui-pas opération	non	non
Nouvelle-Alliance	Oui		Oui		Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Pape-François	Oui		Oui		Oui	Oui		Oui		Oui		Oui
Père-René-de-Galinée	Oui	Oui	Oui	n/a	Estrade	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Renaissance	Oui		Oui		Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Saint-Charles-Garnier	Oui	Oui	Oui	non	Oui-Estrade	Oui	non	Oui	Oui	Oui-pas automatique	Non	Non
Saint-Frère-André	Oui	Oui	Oui	Oui porte/pas télé	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Sainte-Famille	Oui	Oui	Oui	Oui porte/pas télé	Oui	Oui	son seulement	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Sainte-Trinité	Oui	Oui	Oui	n/a	n/a	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Il est à noter que tous les nouveaux projets de constructions d'école sont majoritairement conformes par rapport à l'accessibilité- mobilité.

## ANNEXE 4 : PROCESSUS POUR RENDRE DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES, DES FORMATIONS ET LE BULLETIN D'ÉLÈVE EN FORMAT ACCESSIBLE

Toute demande quant à la façon dont le Conseil fournit les ressources pédagogiques, la formation ou le bulletin d'élèves aux personnes handicapées peut être livrée à la direction de l'école par téléphone, par écrit ou par courriel.



Sur réception de la demande, le Conseil étudiera et examinera comment il peut y répondre puis en informe la personne qui l'a déposée.



Le Conseil explorera tous les moyens possibles afin de rendre les ressources pédagogiques, les formations et les bulletins scolaires accessibles à tous.